

disent que le général fédéral Thomas a été battu par Hood et repoussé dans ses lignes à Nashville. Sherman marche vers la côte sans attaquer Mâcon ni Augusta.
Or, 233.

Londres, 14 décembre.

Le Morning-Post assure que le Parlement anglais sera convoqué pour le sept février.

Le Times dément la nouvelle que le gouvernement anglais serait dans l'intention de racheter les chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On lit dans le numéro 48 du Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique :

L'arrêté du 28 novembre dernier, relatif aux examens du baccalauréat ès-lettres, porte, article 33 : Le présent règlement est exécutoire à partir du 1^{er} juillet 1865.

Il n'a pu être question dans cet article que des formes de l'examen, lesquelles sont déterminées par le règlement, et non pas de la matière même de l'examen, qui ne peut être fixée que par les programmes. Or ces programmes n'ont pas encore été publiés, parce qu'il n'a jamais été dans la pensée de l'administration de donner un effet rétroactif à cette réforme.

Rien donc ne sera changé, pour l'année 1865, à ce qui existe.

La session d'avril sera supprimée en 1866, pour le baccalauréat ès-lettres; mais elle est acquise de droit pour 1865 à ceux qui, depuis deux mois et plus, se préparent à subir l'examen à cette époque.

En juillet 1865, les élèves seront interrogés sur le programme actuellement en vigueur pour le baccalauréat-ès-lettres, et, comme la session de novembre est la suite et la conséquence de la session de juillet, ce même programme servira encore de matière en novembre 1865.

Mais, dès la prochaine rentrée des classes, les programmes nouveaux, qui ne seront d'ailleurs qu'une simplification des anciens seront appliqués, et ce sera d'après ces programmes que les examens seront subis en 1866.

Nous lisons dans la Presse :

« MM. les fabricants et négociants en tissus de Paris viennent d'adresser à S. M. l'Empereur la pétition suivante, au sujet du régime pratiqué par la Banque de France :

« A S. M. l'Empereur, les fabricants et négociants en tissus :

« Sire, ému du retour périodique de crises auxquelles nous sommes étrangers, lésés par l'élévation du taux de l'escompte de la Banque de France, nous venons respectueusement solliciter l'attention de Votre Majesté sur les conséquences désastreuses d'un état de choses qui paralyse les affaires et porte une atteinte profonde au travail national.

« Sire, nous avons confiance dans la haute sagesse de Votre Majesté, et, dans ces graves circonstances, nous ne pouvons que la supplier d'instituer une commission d'enquête, qui recherche les moyens de remédier à un mal dont souffre le commerce tout entier.

« Cette pétition porte plus de 300 signatures des principaux commerçants de l'une de nos premières industries, celle qui se rattache le plus directement au travail national comme il est rappelé dans cette pétition qui est courte mais significative, car ses signataires repré-

sentent un chiffre de plus de 500 millions d'affaires par an sur la place de Paris. »

Il y a longtemps que cette démarche aurait dû être faite. Nous avons pleine confiance qu'elle réussira; les commerçants et industriels de la province y sont tous intéressés.

On se plaint depuis longtemps de l'ignorance qui existe, même chez les personnes qui ont reçu une certaine éducation, relativement aux principes de notre législation et particulièrement du droit civil, et, dans bien des circonstances de la vie, cette ignorance devient préjudiciable aux intérêts d'un grand nombre de personnes.

Il paraît que cette lacune importante de l'enseignement public disparaîtra prochainement. On prépare, dit la Patrie, un programme comprenant les notions les plus élémentaires du droit civil, commercial, administratif et criminel, dont l'enseignement serait introduit dans les établissements d'enseignement secondaire. Ce programme, encore simplifié, serait ultérieurement appliqué aux principaux établissements d'enseignement primaire.

On nous signale de Mulhouse une initiative qu'on ne saurait trop proposer pour modèle à tous les chefs de manufactures. Frappé de l'effrayante mortalité des enfants en bas âge nés des femmes travaillant dans les manufactures, M. Dolfus a eu l'idée heureuse de continuer aux femmes en couches leur salaire pendant six semaines, afin de leur permettre de rester chez elles et de donner à leurs enfants les soins nécessaires.

Par suite de cette mesure, la mortalité qui était en moyenne de 36 ou 38 pour cent dans les ateliers de M. Dolfus est descendue aussitôt au-dessous de 25 pour cent, c'est une différence de 13 pour cent. La dépense a été de 8,000 francs pour l'année, soit 7 francs pour chacune des 1,150 femmes employées.

Plusieurs fabricants de Mulhouse ont déjà suivi l'exemple de M. Dolfus. Il faut espérer qu'il en sera de même dans les autres villes manufacturières.

L'administration des télégraphes français vient de recevoir un nouvel acquiescement aux projets de réforme des tarifs télégraphiques. La Prusse adopte, pour l'échange des dépêches entre son territoire et le territoire de l'empire, les bases suivantes : 3 francs par télégramme pour tout bureau prussien situé à l'ouest du Weser et de la Werra; 4 francs pour les autres possessions de la Prusse situées à l'est de ces rivières.

D'après les tarifs actuels, la dépêche de Paris pour Cologne coûte 7 fr. 50; Coblenz 7 fr. 50; Berlin 12 fr.; Dantzick 13 fr. 50.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr 28 c, à l'hectolitre

Dans son audience d'hier, le tribunal de police correctionnelle de Lille a eu à juger quatorze affaires dont quatre concernant des individus de Roubaix.

La première et la plus importante est relative à des actes de cruauté dont se sont rendus coupables envers une petite fille de dix ans, Elisa Delattre, son beau-père N. Duez, de Roubaix, et Catherine Delattre, sa femme. Celle-ci, dit un journal de Lille, avait cette enfant avant son mariage avec Duez en 1859. Depuis cette époque, la pauvre enfant a été victime de plus mauvais traitements. On la faisait coucher sur la paille, on la privait de nourriture, on la frappait avec une corde à nœuds.

En 1862, ces faits étaient dénoncés à la justice, qui condamna cette marâtre à deux ans de prison. Elle était à peine rendue à la liberté qu'elle se livra, sur son enfant, à de nouveaux actes de barbarie d'autant plus révoltants, qu'elle choisissait lanuit pour les accomplir. Il arrivait fréquemment que les voisins étaient éveillés par les cris de la pauvre petite. Les époux Duez la laissaient souvent vingt-quatre heures sans manger.

M. le commissaire de police a déclaré que quand il a visité l'enfant, son corps était tout meurtri. Elle portait plusieurs cicatrices au coude et au genou à la suite de coups de pieds. L'enfant serait morte de faim si les voisins à l'insu de ses cruels parents ne l'avaient attirée pour la reconforter. Elle a tellement souffert qu'elle est aujourd'hui comme atteinte d'idiotisme. La gravité de ces faits n'a pas échappé au tribunal, qui a condamné Catherine Delattre, femme Duez, à quatre ans de prison et cinq ans de surveillance, et Duez à six mois.

Les autres affaires jugées dans la même audience présentent peu d'intérêt : J.-B. Dhellin, ferblantier, à Roubaix, pour coups et blessures à un sieur Bulteau, 25 francs d'amende.

Usmar Vendôme, ajusteur-mécanicien, à Roubaix, injures et coups à un garde-champêtre, quinze jours d'emprisonnement.

Enfin Prosper Hutten, fleur, à Roubaix, est prévenu de coups et blessures à son rattacheur, Victor Desmons, âgé de 10 ans. Après de longs débats, le tribunal l'acquitte.

Dans une précédente audience, le tribunal avait condamné à un an de prison, le nommé L. Lefebvre de Roubaix, pour vol d'une montre et de différents bijoux au préjudice d'un orfèvre de notre ville.

On se rappelle que lors de l'accident qui a eu lieu, la semaine dernière, sur la route de Tourcoing, la femme Napoléon Delplanque avait été tirée des décombres, encore vivante; on la croyait atteinte de blessures graves et de lésions internes. Nous apprenons qu'elle est aujourd'hui complètement hors de danger.

On lit dans l'Indicateur de Tourcoing :

« Les machines et pompes élévatoires établies à Bousbecque pour l'alimentation du service des eaux des villes de Roubaix et Tourcoing fonctionnent régulièrement depuis le 1^{er} août 1863.

L'ensemble de ces machines et pompes consiste en générateurs ordinaires à bouilleur réchauffeur, machines à balanciers, deux cylindres système Woolf, pompes à simple effet aspirantes et élévatoires. Jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant une période de seize mois, leur marche n'a pas été arrêtée, soit par des accidents, soit par des grosses réparations ou modifications.

Leur résultat économique est également très remarquable.

Il est constaté par le procès-verbal des expériences faites les 1^{er}, 12, 15 et 18 mai 1864 et dressé par l'ingénieur directeur du service des eaux que ces machines ne brûlent que un kilogramme cent grammes de houille par force de cheval et par heure — non compris l'allumage des foyers — le travail étant mesuré en eau montée.

Ces résultats méritent d'être signalés et font honneur aux constructeurs-mécaniciens, MM. Windsor et C^o, de Rouen. »

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 14	le 15	hausse	baisse
3 % ancien	66.20	66.20	»	»
4 1/2 au compt.	93.50	93.50	»	»

VILLE DE ROUBAIX Cours public de Chimie

Lundi 19 décembre, à 8 h. du soir

DE L'ÉTAÏN. (Suite)

Propriétés physiques et propriétés chimiques de l'étain. Papier étainé. Oxyde d'étain. Acide stannique. Du sel d'étain : son emploi par les indienneurs et les teinturiers; son usage pour enlever les taches de rouille fixées sur le linge, et pour reconnaître dans l'acide chlorhydrique du commerce la présence de l'acide sulfureux. Du perchlore d'étain : sa préparation dans les fabriques. Du mordant d'étain : son rôle important dans la teinture. Du sel d'étain pour rose ou pink-salt : sa préparation. Liqueur fumante de Libavins. Staunite de soude employé comme mordant. Du pink-colour : sa préparation et son importance dans l'industrie. Du bisulfure d'étain ou or massif : son emploi par les peintres et les miroitiers.

Cours public de Physique

Mercredi 21 décembre, à 8 h. du soir

EFFETS PRODUITS PAR LES COURANTS ÉLECTRIQUES SUR LES ANIMAUX VIVANTS

Sensations produites par les faibles courants. Commotions voltaïques. Influence du sens du courant. Action sur les différentes parties du système nerveux. Effets dus au passage contenu d'un courant. Electricité animale. Applications à la médecine. Chaines galvaniques.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances : Paris, 14 décembre.

L'Empereur est arrivé aujourd'hui, à 2 heures venant de Compiègne. La cour s'est installée aux Tuileries ou les fêtes de l'hiver commenceront dans la première semaine de janvier.

On étoit, paraît-il, bien au-dessous de la vérité en évaluant à cinq millions le chiffre de la fortune laissée par M. Mocquard. Des personnes qui se prétendent bien informées, assurent qu'elle ne serait guère inférieure à vingt millions.

Le tribunal de commerce a donné gain de cause aux actionnaires de la Banque de Savoie contre M. Pereire.

Le tribunal correctionnel de la Seine (6^e chambre) a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès en refus d'insertion intenté par les liquidateurs de la Caisse générale des chemins de fer aux journaux le Siècle, le Constitutionnel et la Finance. Le tribunal a donné acte aux liquidateurs de leur désistement vis-à-vis de M. Lehoudey, gérant du Siècle. M. Grandguillot, gérant du Constitutionnel, a été condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens pour avoir refusé d'insérer la réponse adressée par MM. Bordeaux et Richardière.

La foule qui chaque semaine se presse dans les galeries du Louvre applaudissait dimanche à une innovation qu'on ne saurait trop approuver.

De six mètres en six mètres environ, un petit tableau a été placé à hauteur d'appui, où se lisent d'un coup-d'œil toutes les indications essentielles relatives aux toiles situées dans le rayon de ce tableau; numéro de l'œuvre, sujet, nom de l'auteur, date de sa naissance et de sa mort, dési-

gnation de l'école à laquelle il appartient. Que de visiteurs ont passé indifférents devant des pages magistrales, faute de savoir de quoi elles parlaient! que de gens s'enuyaient de feuilleter le catalogue! La nouvelle mesure, en mettant sous les yeux du public des renseignements complets, va l'intéresser encore plus aux trésors que renferme le Louvre.

L'ambassadeur de France à Rome a fait à Naples une rapide et mystérieuse apparition dont on ne devine pas le motif.

On assure que le Pape avait résolu d'envoyer ses passeports au chargé d'affaires de Russie. M. le baron de Meyendorff. On aurait été décidé que ce diplomate ne serait plus reçu au Vatican. On affirme que, par suite de cette situation, le baron de Meyendorff ne se présentera pas au Vatican le 27 décembre, jour des félicitations diplomatiques.

Le czar avait offert 370,000 fr. de la statue colossale d'Hercule, récemment découverte, mais le propriétaire, a mieux aimé la céder au Pape à moitié prix. Cet acte de patriotisme lui a valu un titre nobiliaire de la part du gouvernement romain.

Les journaux de Madrid, la Esperanza et Pensamiento espanol et la Regeneracion annoncent qu'ils ont reçu plus de 400,000 réaux pour le denier de Saint-Pierre. Les listes des noms des donateurs sont publiées dans leurs numéros.

On a fait des tranchées dans plusieurs rues de Londres, pour installer les tubes destinés au service de la compagnie des dépêches pneumatiques. Il paraît que les paquets de dépêches seront envoyés par ce moyen de l'hôtel des postes aux stations des chemins de fer. L'économie de temps sera considérable.

Le Morning-Post assure que le Parlement anglais sera convoqué pour le 7 février.

Le Times dément la nouvelle que le gouvernement anglais serait dans l'intention de racheter les chemins de fer.

On joue en ce moment, à Londres, un drame dans lequel paraissent M. Briggs et Müller luttant dans un wagon. Le spectacle se termine par la pendaison de Müller.

On lit dans la Correspondance du 11 décembre : Il paraît qu'on a fait cette année comme essai quelques plantations de coton dans la campagne des environs de Malaga et que les résultats ont été très satisfaisants. On dit que la culture va s'étendre davantage l'année prochaine.

On écrit de Genève au Pays, le 12 décembre :

« La session des assises fédérales s'ouvrira aujourd'hui pour juger les quatorze accusés compromis dans les troubles qui eurent lieu à Genève le 22 août dernier à l'occasion de l'élection d'un conseiller d'Etat. Pendant ces troubles plusieurs personnes furent tuées ou blessées. On pense que les débats de cette affaire occuperont au moins dix audiences à cause du grand nombre de témoins qui seront entendus. »

La Russie, ce colosse aux pieds d'argile, est à sa troisième ou quatrième réquisition financière. Cette fois il s'agit d'une petite somme de quatre cent millions de francs, applicable aux dettes criardes. On n'en fait pas mal, à ce qu'il paraît, dans le pays moscovite. L'Invalide russe donne à ce sujet quelques explications touchantes. Il déclare que « l'insurrection polonaise et les tentatives d'ingérence d'Etats étrangers dans les affaires intérieures de la Russie ont forcé le gouvernement à se préparer à la lutte. » Tout cela est bon à dire, mais on verra que les mesures projetées finiront par rencontrer la plus vive opposition; il ne restera donc au gouvernement russe qu'un seul moyen à employer : menacer de la Sibirie tous les propriétaires, négoc-

chou dans l'intérieur de l'hôtel; c'était une grande belle cour carrée; les écuries et les remises étaient à gauche, la loge du portier à droite; Jeanne se dirigea de ce côté.

« Entrez ici, mon enfant, et asseyez-vous : ne vous impatientez pas. Dans trois petites heures on sera levé ici. »

Jeanne ne répondit rien; elle s'assit sur une chaise et resta comme abîmée dans ses réflexions. Peu à peu cependant la maison commençait à prendre vie; quelques croisées s'ouvraient çà et là; les domestiques faisaient sortir les chevaux des écuries et les étrillaient; les cochers lavaient les voitures. Ces gens-là causaient entre eux de choses et d'autres, auxquelles Jeanne ne comprenait rien. Le portier, tout en balayant la cour, se mêlait à leur conversation. Il paraissait avoir complètement oublié Jeanne; et les trois petites heures demandées étaient écoulées depuis longtemps, lorsque la jeune fille, irritée de cet abandon, parut tout à coup au milieu des laquais.

« Tiens, d'où sort-elle donc, cette belle enfant? demandèrent-ils tous à la fois.

« N'y faites pas attention, répondit le portier; c'est une petite paysanne qui arrive de son pays pour servir mademoiselle.

« Vous êtes un insolent! dit Jeanne, à laquelle ces paroles firent monter le rouge au front.

« Vous venez peut-être pour y être la maîtresse? répliqua le portier.

« Peut-être, » affirma Jeanne.

Des éclats de rire nombreux et successifs accueillirent cette réponse.

« Au fait, elle en a le costume, dit l'un.

« Sa jupe est un peu trop courte pour cela, dit un autre.

« Avec cela qu'elle a les mains d'une duchesse, ajouta un troisième.

« N'y faites pas attention, dit le portier, madame s'est trompée, elle a mis son rouge sur ses doigts au lieu de le mettre sur ses joues. »

Et de nouveaux éclats de rire accueillirent chaque quolibet. Jeanne, peu habituée à se contraindre et n'ayant pas appris à dissimuler ses émotions, s'abandonna à toute la colère d'un enfant gâté.

« Un mot de plus et je vous chasse tous, » dit-elle enfin en levant le bras comme pour indiquer la porte.

Dans ce moment un nouveau personnage parut dans la cour. C'était une vieille femme dont le costume indiquait la femme de charge.

« Pouvez-vous faire autant de bruit que cela, dit-elle aux laquais d'un ton de reproche, sachant mademoiselle malade!... Puis, se tournant vers Jeanne, elle ajouta : Quelle est cette petite? »

« Peut-être votre maîtresse, répondit Jeanne avec hauteur.

« Elle est folle, interrompit le portier; c'est tout bonnement la sœur de lait de mademoiselle, la fille à Jacqueline Sarrelouis, d'Anthenay, qui vient ici pour servir mademoiselle.

« Mademoiselle la recevra avec plaisir, dit Gervaise; c'est la bonté même, un ange de douceur; jamais un mot plus haut que l'autre; elle nous paie, nous parle et nous remercie, comme si en la servant nous accomplissions seulement un acte de complaisance.

« Et si belle, si gracieuse, ajoutèrent tous les domestiques en chœur; chantant comme un rossignol, jouant du clavecin, enfin tous les talents. »

« En entendant ce concert de louanges,

Jeanne baissa les yeux et devint toute pensive. Voilà donc celle que je viens remplacer! se dit-elle à elle-même.

« Ma petite, dit la femme de charge, mademoiselle n'a pas encore sonné; elle est fort malade, la mort de sa mère l'a tellement affectée, avec ça que c'est mademoiselle qui a toujours veillé sa mère; pendant un mois cette chère enfant n'a pas dormi une heure dans son lit; aussi la fatigue, le chagrin, ont causé une inflammation si grande, que le médecin Prunay lui a défendu la plus petite émotion. Aussi, ma petite, vous allez monter avec moi dans ma chambre, et quand j'aurai préparé mademoiselle à vous recevoir, je vous présenterai moi-même. » Jeanne obéit et n'objecta pas une parole, et elle resta silencieuse dans la chambre de dame Gervaise, jusqu'au moment où celle-ci vint la prendre pour la conduire devant Rosine.

EUGÉNIE FOA.

(La suite au prochain numéro.)

L'usage de la vapeur pour l'extraction de l'huile de marrons d'Inde en a diminué le prix de revient. Cette raison, jointe à un approvisionnement de marrons d'Inde plus régulier et plus économique, à la consommation croissante et à de nouvelles applications de ce produit, ont engagé M. Genevoix à abaisser les prix de 10 fr. à 5 fr. et de 5 fr. à 3 fr. Cette huile, employée avec soin, de façon à être absorbée par la peau tuméfiée ou douloureuse, est le meilleur remède externe de la goutte, des rhumatismes et des névralgies. Dans les pharmacies. Exiger la signature Lm. Genevoix, 14, rue des Beau-Arts, Paris. 4827-8363

Crédit Foncier de France.

Le 22 décembre 1864, aura lieu le 48^e tirage des obligations foncières 3 % et 4 % de l'émission de 1863.

Répartition des loix :
1 lot de . . . 100,000 fr.
1 lot de . . . 50,000 »
1 lot de . . . 40,000 »
1 lot de . . . 30,000 »
1 lot de . . . 20,000 »
1 lot de . . . 10,000 »
8 lots de 5000 f. ens. 40,000 »
Total . . . 290,000 fr.

Le même jour aura lieu le 5^e tirage des obligations foncières 4 % de l'émission de 1863.

Répartition des loix :
1 lot de . . . 100,000 fr.
1 lot de . . . 30,000 »
8 lots de 5,000 f. ens. 40,000 »
30 lots de 1,000 f. ens. 30,000 »
Total . . . 200,000 fr.

5019

La Monographie des Hémorroïdes

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Echiquier, Paris. (Consultat.) Aitranch. 5006

DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par l'Élixir solidifiant : BERTIN, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flacon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-poste. 706-8169

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX

Heures des levées de boîtes supplémentaires

Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée 7 ^h mat.	7 ^h 20 mat.	7 ^h 30 mat.
2 ^{re} levée 10 ^h mat.	10 ^h 20 mat.	10 ^h 30 mat.
3 ^{re} levée 2 ^h soir.	2 ^h 20 soir.	2 ^h 30 soir.
4 ^e levée 6 ^h 20 soir.	6 ^h 40 soir.	6 ^h 50 soir.
5 ^e levée 7 ^h 50 soir.	8 ^h 10 soir.	8 ^h 20 soir.

Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée 7 ^h 35 mat.	7 ^h 40 mat.	7 ^h 50 mat.
2 ^{re} levée 10 ^h 35 mat.	10 ^h 40 mat.	10 ^h 50 mat.
3 ^{re} levée 2 ^h 35 soir.	2 ^h 40 soir.	2 ^h 50 soir.
4 ^e levée 6 ^h 55 soir.	7 ^h soir.	7 ^h 10 soir.
5 ^e levée 8 ^h 25 soir.	8 ^h 30 soir.	8 ^h 40 soir.

En vente chez J. Reboix, libraire Grande-Rue, 56 :

INDICATEUR

DES TRAINS

DU CHEMIN DE FER DU NORD

Avec les changements apportés à partir du 1^{er} décembre. — Prix 15 cent.